

DÉCOUVREZ LE DÉTAIL DE VOS GARANTIES SANTÉ

Vous recherchez une protection adaptée aux conditions sanitaires ou aux dépenses médicales de votre pays d'expatriation ? nos formules s'adaptent à vos besoins, il ne vous reste qu'à choisir.

Les remboursements exprimés ci-dessous représentent le montant global de prise en charge par la CFE et par Malakoff Médéric Humanis dans la limite des frais réels. Les frais engagés sont remboursés dans la limite du raisonnable et de l'habituel.

GARANTIES	SANTÉ 1	SANTÉ 2	SANTÉ 3	SANTÉ 4	SANTÉ 5
Limite maximale par an et par bénéficiaire : 500 000 €					
HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE OU PSYCHIATRIQUE ⁽¹⁾					
Honoraires médicaux, chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoire Frais de séjour y compris fournitures diverses et chambre particulière à l'étranger	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Chambre particulière en France	Dans la limite de 50 € /jour/bénéficiaire	Dans la limite de 50 € /jour/bénéficiaire	Dans la limite de 60 € /jour/bénéficiaire	Dans la limite de 130 € /jour/bénéficiaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Hospitalisation à domicile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Frais de transport d'urgence en ambulance ou en véhicule sanitaire jusqu'à l'établissement de santé approprié	Dans la limite de 225 € /an/bénéficiaire	Dans la limite de 225 € /an/bénéficiaire	Dans la limite de 225 € /an/bénéficiaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Forfait journalier hospitalier en France	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Forfait accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans ⁽²⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans la limite de 30 € /jour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MÉDECINE COURANTE ET PRÉVENTION					
Consultations médicales et visites de praticien	Limité au remboursement de la CFE	Jusqu'à 45 € /visite	Jusqu'à 65 € /visite	Jusqu'à 195 € /visite	Jusqu'à 485 € /visite
Médicaments, vaccins ou remèdes prescrits médicalement		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Imagerie médicale, analyses médicales		Jusqu'à 550 € /an/bénéficiaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Actes en série prescrits médicalement dispensés par des auxiliaires médicaux		Jusqu'à 275 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 550 € /an/bénéficiaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Actes de spécialité : actes techniques médicaux, actes de chirurgie et actes d'anesthésie		Jusqu'à 550 € /an/bénéficiaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Procréation médicalement assistée ⁽³⁾ (Insémination artificielle et Fécondation in vitro, dans la limite de 4 tentatives pour toute la durée du contrat). Délai d'attente de 12 mois à compter de la prise d'effet de l'adhésion		Limité au remboursement de la CFE	Dans la limite de 3 500 € /an	Dans la limite de 4 500 € /an	Dans la limite de 5 000 € /an
MATERNITÉ					
Frais d'accouchement sans césarienne par grossesse ⁽³⁾⁽⁴⁾	Limité au remboursement de la CFE	Jusqu'à 1 125 €	Jusqu'à 2 255 €	Jusqu'à 3 215 € la 1 ^{ère} année d'adhésion, jusqu'à 6 435 € les années suivantes	Jusqu'à 4 825 € la 1 ^{ère} année d'adhésion, jusqu'à 9 655 € les années suivantes
Frais d'accouchement avec césarienne par grossesse ⁽³⁾⁽⁴⁾		Jusqu'à 1 125 € la 1 ^{ère} année d'adhésion, jusqu'à 2 255 € les années suivantes	Jusqu'à 2 255 € la 1 ^{ère} année d'adhésion, jusqu'à 4 505 € les années suivantes	Jusqu'à 6 435 € la 1 ^{ère} année d'adhésion, jusqu'à 12 870 € les années suivantes	Jusqu'à 9 655 € la 1 ^{ère} année d'adhésion, jusqu'à 19 310 € les années suivantes



malakoff médéric
humanis

DENTAIRE					
Soins dentaires	Limité au remboursement de la CFE	Jusqu'à 115 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 225 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 1 900€ /an/bénéficiaire	Jusqu'à 2 220 € /an/bénéficiaire
Prothèses et implants dentaires ⁽³⁾		Jusqu'à 550 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 1 125 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 1 900 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 2 220 € /an/bénéficiaire
Orthodontie des enfants de moins de 16 ans ⁽³⁾		Limité au remboursement de la CFE	Limité au remboursement de la CFE	Jusqu'à 1 500 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 1 900 € /an/bénéficiaire
OPTIQUE					
Monture et verres (forfait pour une période de 2 ans pour un équipement composé d'une monture et de 2 verres) ⁽⁵⁾	Limité au remboursement de la CFE	Jusqu'à 115 € /bénéficiaire	Jusqu'à 225 € /bénéficiaire	Jusqu'à 710 € /bénéficiaire	Jusqu'à 965 € /bénéficiaire
Lentilles (y compris jetables)		Jusqu'à 115 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 225 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 355 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 485 € /an/bénéficiaire
APPAREILLAGE					
Prothèses orthopédiques, médicales, auditives	Limité au remboursement de la CFE	Jusqu'à 160 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 325 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 1 930 € /an/bénéficiaire	<input checked="" type="checkbox"/>
CURES THÉRMALES PRISES EN CHARGE PAR LA CFE					
Frais de transport et d'hébergement ⁽³⁾	Limité au remboursement de la CFE	Limité au remboursement de la CFE	Limité au remboursement de la CFE	Jusqu'à 1 930 € /an/bénéficiaire	<input checked="" type="checkbox"/>
MÉDECINE ALTERNATIVE					
Homéopathe, Ostéopathe, Chiropracteur, Acupuncteur, Podologue, Diététicien (actes non remboursés par la CFE).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jusqu'à 60 € /acte et 300 € /an/bénéficiaire	Jusqu'à 80 € /acte et 400 € /an/bénéficiaire
Assistance - Assurance Bagages			<input checked="" type="checkbox"/>		
Téléconsultation			<input checked="" type="checkbox"/>		
Responsabilité Civile	<input type="checkbox"/> (disponible en option)	<input type="checkbox"/> (disponible en option)	<input type="checkbox"/> (disponible en option)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> : Acte pris en charge à 100% des frais réels <input checked="" type="checkbox"/> : Acte non pris en charge					
(1) Hospitalisation médicale ou chirurgicale limitée à 180 jours continus, hospitalisation psychiatrique limitée à 30 jours par an, autorisation préalable de dépense à demander (2) Dans la limite de 30 jours par an (3) Autorisation préalable de dépense à demander (4) Incluant les honoraires médicaux, chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoire les Frais de séjour et fournitures diverses, la chambre particulière (5) La période de 2 ans s'apprécie par année civile					

